

DELIBERATION N° 84/01-15 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL POUR 1984

Monsieur RAVERDEL invite le Conseil Municipal à se prononcer à l'égard des effectifs du personnel communal pour 1984.

Il évoque l'accroissement des tâches administratives qu'entraîne la mise en place de la décentralisation et la nécessité de renforcer le personnel d'encadrement par la création d'un emploi spécifique d'attaché communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer pour 1984 :

- . 1 poste d'attaché communal,
- . 1 poste d'agent de bureau,

- de modifier le tableau des effectifs en ce sens,

- d'ouvrir les crédits nécessaires au B.P. 1984, article 610 et 618.